



**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	7
Présents	22	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 Juillet 2015, après convocation légale reçue le 2 Juillet 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ZAC de l'éco quartier de Beaulieu - Demande d'une aide financière dans le cadre
du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (2015-2017) auprès du Conseil
Régional PACA - Restauration du Château de Beaulieu, création d'un complexe
public multifonctionnel à vocation culturelle, sociale et promotionnelle au cœur de
l'Ecoquartier**

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, explique à l'assemblée que la Communauté de Communes s'est engagée auprès de la Région PACA dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial visant à définir une stratégie partagée de développement et d'aménagements durables reposant sur la rencontre entre les priorités régionales locales en vue d'établir un projet partagé. Le contrat a été approuvé en Conseil Communautaire le 23 juin 2015, et signé à la Région le 26 juin 2015 par l'ensemble des partenaires.

Le CRET est conclu pour une durée de 3 ans (2015-2017) et repose sur 4 axes stratégiques. L'un de ces axes stratégiques consiste à renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires, avec le maintien et l'amélioration de l'offre de services publics, le soutien à une offre culturelle de proximité et de qualité, le soutien à

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 10/07/15
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

la démocratie participative, au service du lien social et des publics les plus en difficultés à savoir les personnes en situation de fragilité et les jeunes

La Communauté de Communes entend solliciter au titre de cet axe stratégique une aide financière auprès de la Région PACA pour mettre en œuvre la restauration du Château de Beaulieu afin d'y aménager un complexe public multifonctionnel à vocation culturelle, sociale et promotionnelle au cœur de l'EcoQuartier.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3 600 000 € H.T.

VU la délibération N° DE/44/7.5/23.06.2015-5 autorisant la signature d'un Contrat Régional d'Equilibre Territorial avec la région PACA ;

Le Conseil Communautaire,

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le Président à solliciter l'aide de la Région PACA dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial à hauteur de 900 000 € (soit 25 %).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

